



**Ville de Longuyon**

Service Communication

**BULLETIN D'INSCRIPTION**  
**Concours Photo 2024**  
- Le sport -



Nom : ..... Prénom : .....

Adresse: .....

Tél : .....

Courriel : .....

**En m'inscrivant au CONCOURS PHOTO 2024, « Le sport », je reconnais avoir pris connaissance du règlement et accepter celui-ci.**

Fait à : ..... le : .....

Signature



**Ville de Longuyon**

Service Communication

# RÈGLEMENT

## Article 1 :

La Mairie de Longuyon organise un concours photo **avec pour thème : « Le sport »**.

## Article 2 :

Ce concours est réservé aux photographes amateurs résidant en France.

**Le règlement et le bulletin de participation sont téléchargeables** sur le site internet de la ville de LONGUYON : [www.longuyon.fr](http://www.longuyon.fr)

La participation au concours est gratuite.

Les membres du jury ne seront pas admis à concourir.

Pour y participer **les mineurs doivent impérativement se munir d'une autorisation écrite** préalable d'un de leurs représentants légaux :

"Je soussigné M. « prénom » « nom », représentant légal de l'enfant « prénom »

« nom », l'autorise à participer au Concours Photo « Le sport » qui se déroule du 1<sup>er</sup> février 2024 au 30 août 2024.

Fait à « », le « Date », Signature".

## THÈME

### Article 3 :

Les photos répondront au thème de : " Le sport " et aux critères suivants :

- La photo devra obligatoirement être prise sur le territoire français.
- Elle ne doit pas dater de plus de deux ans.

Chaque participant fournira de 1 à 5 photos maximum.

## DÉPÔT

### Article 4 :

Les photos devront être déposées ou envoyées à la mairie de Longuyon au plus tard le 30 août 2024, accompagnées du bulletin de participation. Toute photo parvenue **après cette date** ne sera pas prise en compte.

Les photographies doivent être fournies au **format numérique JPEG ou Tiff** sur clé USB ou envoyées par weTransfer.

Le fichier **devra être de taille** suffisante pour être tiré en format 40x60 cm.





**Ville de Longuyon**

Service Communication

Chaque fichier numérique doit comporter le nom du photographe et le nom de la photo. Le nom du fichier doit suivre cette charte : nom\_prenom\_titre.jpg ou Tiff

**Le dépôt de photo par courriel ne sera pas accepté.**

Le jury se réserve le droit de refuser une photo de qualité insuffisante.

## EXPOSITION

### Article 5 :

Un tirage d'exposition au format 40X60 cm (ou équivalent), contrecollé sur FOAMPAN et plastifié sera réalisé pour les 10 photographies sélectionnées.

Elles seront exposées à LONGUYON (salle Brassens) lors du Salon de la Photo qui se tiendra les 21 et 22 septembre 2024.

Les auteurs des photos pourront, s'ils le souhaitent, récupérer les tirages en fin d'exposition auprès du Service Communication de la mairie de Longuyon.

## RÉSULTATS

### Article 6 :

Un jury, composé de professionnels de la photographie ainsi que d'élus de la ville de Longuyon, sélectionnera les lauréats selon les critères suivants :

- respect du thème,
- originalité,
- qualité de la prise de vue,
- esthétique de la photographie et bien fondé des éventuelles retouches.

La remise des prix se tiendra à l'issue du vernissage de l'exposition, **le samedi 21 septembre à 13 H**

Les résultats seront publiés par voie de presse, sur le site internet [www.longuyon.fr](http://www.longuyon.fr), la page Facebook « Quoi de Neuf à Longuyon ? » ainsi que sur le bulletin municipal de la ville de Longuyon.

### Article 7 :

#### Les prix :

1<sup>er</sup> prix : 400 € en bon d'achat sur le site Internet DIGIT PHOTO

2ème prix : 200 € en bon d'achat sur le site Internet DIGIT PHOTO

3ème prix : 100 € en bon d'achat sur le site Internet DIGIT PHOTO





**Ville de Longuyon**

Service Communication

## CLAUSES GÉNÉRALES

### Article 8 :

Chaque participant devra être l'auteur des photos qui seront libres de tous droits artistiques ou autres. Les concurrents s'engagent à garantir la mairie de LONGUYON contre toute action qui pourrait être exercée à son encontre.

### Article 9 :

Si les photos présentent des personnes, les auteurs de ces photos devront obtenir toutes les autorisations nécessaires et s'engagent à fournir l'autorisation de diffusion au Service Communication de la Mairie de Longuyon (voir document type en annexe). La mairie de LONGUYON ne pourra être tenue pour responsable en cas de contestation ou litige.

### Article 10 :

La mairie de LONGUYON décline toute responsabilité quant aux éventuelles pertes ou avaries de photos.

### Article 11 :

La participation au concours implique le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. La mairie de LONGUYON ne pourra être tenue responsable si, par suite d'un cas de force majeure, ou de toute cause indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenaient ou même si le concours était modifié ou annulé. Elle ne saura être rendu responsable des retards ou des pertes des envois, du fait des services postaux, ou de leur destruction par tout autre cas fortuit.

Le règlement complet du concours est disponible sur le site de la ville de Longuyon : [www.longuyon.fr](http://www.longuyon.fr) .

### Article 12 :

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6/01/78, les coordonnées des participants pourront être traitées sur support papier ou par traitement automatisé.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, et de radiation des données personnelles sur demande écrite à la mairie de LONGUYON.

Ces données sont destinées exclusivement à la mairie de LONGUYON pour les seuls besoins du concours et sont nécessaires pour la participation et l'attribution des récompenses aux gagnants.

## VOUS REMERCIANT PAR AVANCE DE VOTRE PARTICIPATION

Le comité d'organisation.

Service Communication – M. Régis GITTER  
Mairie de Longuyon 1, place de la mairie 54260 Longuyon  
03 82 44 55 03 – Courriel : [service.communication@longuyon.fr](mailto:service.communication@longuyon.fr)





## AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGE

Modèle	Photographe
NOM .....	NOM .....
PRENOM .....	PRENOM .....
Date de naissance : .....	DOMICILE.....
DOMICILE.....	.....
.....	Mail : .....
Mail : .....	.....
.....	Téléphone .....
Téléphone .....	Site Internet : .....

Le Photographe a réalisé une ou plusieurs photographies sur lesquelles apparaît le modèle. Ces images ont été réalisées en date du ..... à .....  
 ..... (lieu des prises de vues).

### MODES DE DIFFUSION

Le modèle (qui atteste ne pas être lié avec un tiers par un contrat d'exclusivité sur son image) autorise expressément le Photographe à faire usage des photographies visées ci-dessus pour tous les usages ci-dessous. En cas de désaccord pour l'une des utilisations, le modèle raye la mention concernée. Il est informé de ce qu'en ne refusant aucune autorisation, sa photographie pourra être utilisée sur tous les supports indiqués ci-dessous.

<input type="checkbox"/> Presse	<input type="checkbox"/> Publications électroniques	<input type="checkbox"/> Projection publique
<input type="checkbox"/> Livre	<input type="checkbox"/> Objets de décoration	<input type="checkbox"/> Publicité
<input type="checkbox"/> Exposition	<input type="checkbox"/> Carte postale	<input type="checkbox"/> Autre : ... ..

Les photographies pourront être exploitées directement par le Photographe ou cédées à des tiers, sous toutes les formes autorisées ci-dessus.

### DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est accordée pour une durée de ..... ans à compter de sa signature.

### ENGAGEMENT DU PHOTOGRAPHE

Le Photographe s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du modèle, ni d'utiliser les photographies objets de la présente autorisation sur tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Il tiendra à disposition du modèle un justificatif de chaque parution, disponible sur simple demande, et encouragera ses partenaires à faire de même en mettant personnellement tout en œuvre pour atteindre cet objectif.

### CONDITIONS FINANCIERES

Le modèle marque expressément son accord sur les conditions suivantes, en cochant la ou les cases appropriées (les 2ème et 3ème hypothèses peuvent être combinées). Il est conscient que cet accord l'engage contractuellement conformément au Code civil.

<i>Autorisation à titre gratuit</i>	<i>Autorisation contre tirages papier des photographies</i>	<i>Autorisation contre rémunération</i>
Le modèle confirme que son autorisation est donnée en connaissance de cause sans contrepartie financière. Il manifeste ainsi son intérêt et son soutien au travail du Photographe. Il ne pourra prétendre à aucune rémunération du fait des utilisations des images réalisées.	Le modèle confirme que son autorisation est donnée moyennant l'engagement du Photographe de lui transmettre, dès qu'elles seront prêtes, et dans un délai maximum de ..... semaines, les photographies sur tirage papier pour son seul usage personnel. Il s'engage à ne pas les reproduire, n'étant lui-même pas l'auteur des images qui lui seront offertes.	L'autorisation est donnée contre rémunération fixée de commun accord selon l'une <b>et/ou</b> l'autre des modalités suivantes: <input type="checkbox"/> rémunération fixe de ..... euros, versée par le Photographe à la signature de la présente. Le document signé vaudra quittance <input type="checkbox"/> rémunération proportionnelle aux bénéfices générés par l'utilisation de l'image : .....% des droits d'auteur perçus par le Photographe, versée annuellement sur justificatifs.

Autorisation soumise au Droit français - Tout litige relatif à son exécution, son interprétation ou sa résiliation sera soumis aux Tribunaux français.

Fait à ..... le ..... et établi en deux exemplaires originaux.

Le modèle,

Le Photographe,